

Image not found or type unknown



Donation d'argent de son vivant

Par **AGOSTINI_old**, le **09/06/2007 à 12:10**

Ma mère dispose d'une réserve d'argent qu'elle souhaite me donner de son vivant, cette somme s'élève à 35.000 euros. Suis-je obligée de passer par un notaire?
Merci

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 13:34**

Bonjour.
Il n'y a pas à mon sens de montant maximum pour faire un don manuel.

Toutefois, n'oubliez pas de remplir la déclaration fiscale pour la donation.

Par **AGOSTINI_old**, le **09/06/2007 à 14:20**

Merci de votre réponse, par contre ou dois-je me procurer le formulaire pour la déclaration fiscale?
Bien à vous
Olivier Agostini

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007 à 15:49**

Bonjour.

Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impots.gouv.fr.

Le formulaire que vous devez remplir est le formulaire n°2735.